

lois de notre pays qui permet à votre Institution de posséder des Biens-fonds, ce qui, dans aucun autre pays du monde, ne constitue encore une réalité financière pour les sociétés similaires, est la preuve la plus convaincante pour les souscripteurs de la Caisse, de l'inviolabilité de leur épargne, la garantie la plus précieuse de leurs futures pensions, la plus grande clé, aux combinaisons inimitables, qui soit aux mains de la collectivité pour ouvrir le trésor, et non pas dans la main d'un, de dix ni de cent de ses adhérents ou souscripteurs.

« Les grandes idées, les entreprises géniales des humains, rencontrent toujours, messieurs, dans leurs premières manifestations, l'ignorance, sinon la mauvaise foi, dans l'atmosphère qui les entoure, mettant des obstacles à leur réalisation et à leur empire ; mais les conceptions grandioses, inspirées de l'humanitarisme social, de la justice distributive, de la convenance populaire, portent en elles-mêmes le germe du triomphe et leur propre hymne de victoire.

« Parmi celles-ci, on peut ranger la conception « chatelusienne », fille de Frédéric Chatelus, née au sein de la formidable tourmente des lois françaises et des égoïstes oppositions systématiques, triomphante enfin en Europe et déjà transmise à l'économie politique américaine dans notre nouvelle et déjà si puissante institution.

« Waldeck Rousseau, lorsqu'il disait, dans un moment angoissant pour l'économie nationale : « il est

nécessaire que le capital travaille et que le travail possède, telle est la solution de la question sociale », était loin de penser que dans l'Amérique latine, la prévoyance de nos législateurs avait consacré par des formules juridiques concrètes la possession du travail, ouvrant des voies certaines au problème transcendant posé par les masses ouvrières en face des entités capitalistes, et l'éminent homme d'Etat présumerait encore moins que, aidée de cette sage législation, la Caisse internationale mutuelle de pensions était en train de réaliser le prodige de l'économie populaire contre l'incrédulité, l'inconscience ou la malice ambiantes et d'assurer par des moyens très simples la vieillesse sans défense, l'enfance débile.

« La prévoyance et l'épargne apparurent avec l'homme civilisé ; le sauvage est imprévoyant, parce que rien n'existe pour lui en dehors du jour et de la nuit, le problème de l'existence sociale économique en commun, n'inquiète pas son cerveau ; et la mutualité est un fait aussi de la civilisation, mais devant l'effrayant problème qui se pose dans toutes les parties du monde, ni les Caisses d'Épargne, ni les Entreprises d'Assurances, ne sont capables de protéger le prolétariat contre les malheurs qui le guettent ; seule la Mutualité capitalisée pour les pensions, a eu la vertu d'illuminer les esprits et de projeter dans l'avenir la lumière de la confiance et elle seule offre au monde la noble participation simultanée des droits à la vie et aux devoirs de l'humanité.